



1. Colis normaux

Chaque détenu peut recevoir un colis par semaine.

Ce colis peut être remis au service « colis » par un visiteur autorisé du détenu ou bien par une personne privée qui ne rend pas visite au détenu. Dans ce dernier cas, la personne doit être en mesure de justifier de son identité et son nom est inscrit sur un registre.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les envois par poste sont refusés et renvoyés aux frais de l'expéditeur.

Les colis sont seulement acceptés lors des jours de visite, c'est-à-dire :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h15
- Mardi : de 13h00 à 20h00
- Les weekends de visite : de 08h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h30

Le colis peut contenir :

- Linge (vêtements, serviettes, draps) en quantité raisonnable
- 5 CDs ou DVDs dans leur emballage d'origine
- Lecture (7 journaux, magazines ou livres au maximum)
- Articles de papeterie en quantité raisonnable
- Photos
- 1 paire de lunettes de soleil dans un étui dur

Le matériel informatique n'est pas accepté.

Une liste non exhaustive reprenant les articles qui ne sont pas acceptés par le service colis est annexée au présent document.

2. Colis d'anniversaire (7,5 kg au maximum)

Chaque détenu a le droit de recevoir 1 colis d'anniversaire qui peut être remis au service « colis » une semaine avant et une semaine après l'anniversaire du destinataire.

Le colis doit être remis au service « colis » par un de ses visiteurs autorisés.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les envois par poste sont refusés et renvoyés aux frais de l'expéditeur.

Les colis sont seulement acceptés lors des jours de visite, c'est-à-dire :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h15
- Mardi : de 13h00 à 20h00
- Les weekends de visite : de 08h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h30

Le colis ne doit pas dépasser les 7,5 kg et seuls les produits autorisés dans leurs emballages d'origine sont acceptés. Les colis qui dépassent les 7,5 kg ne sont pas acceptés.



Contenu autorisé dans le colis d'anniversaire	Contenu interdit dans le colis d'anniversaire
Pralines sans alcool, sucreries et chocolat dans leur emballage d'origine	Pralines fraîches achetées dans une pâtisserie-boulangerie, produits de boulangerie
Fromage en tranches dans son emballage d'origine plastifié	Denrées alimentaires périssables (fruits, légumes, viande et poisson cru, aliments congelés)
Charcuterie en tranches dans son emballage d'origine plastifié	Conserves (en métal ou verre), boissons
Un parfum dans son emballage d'origine	Tabacs, épices, fines herbes, café, thé
	Médicaments, comprimés, gélules
	Articles d'hygiène (laque, etc.)
	Aliments faits maison

3. Procédure de réception

a. Colis apportés par des visiteurs

Les colis sont réceptionnés par le service « colis » en présence du visiteur. Si des objets non autorisés sont découverts, ceux-ci sont remis au visiteur. Tous les articles sont notés sur un inventaire qui est signé par l'agent responsable du contrôle et par le visiteur. L'original est classé au service colis et une souche est remise au visiteur. Par la suite un contrôle approfondi au scanner RX est effectué par un agent du service colis.

b. Personnes privées qui apportent des colis sans rendre visite à un détenu

Ces personnes sont obligatoirement inscrites dans un registre ad hoc pour permettre un contrôle ultérieur des données du porteur (nom, prénom, n° pièce d'identité).

Par ailleurs, la procédure reste identique à celle décrite sub a.

4. A observer

Toute infraction à la loi, p.ex. en matière de substances ou objets illicites (drogues, armes, etc.) contenus dans un colis, est signalée immédiatement à la police grand-ducale !



ANNEXE :

Liste non exhaustive des articles qui ne sont **pas acceptés** par le service colis

1. Articles de papeterie :

Enveloppes	Colle (Scotch, Pritt, etc.)
Timbres	Tipp-Ex liquide
Lettres	Marqueurs permanents
Documents	Cartes de vœux
Cartes d'identité / passeports	Autocollants
Cartouches pour imprimantes	Ciseaux
Punaises / agrafes	Stylos / plumes / encre de chine
Compas	Règles en bois et en aluminium
Posters	Photos et images sous cadre
Magazines d'armes	...

2. Textiles et vêtements

Chaussures de sécurité / chaussures de protection	Gants de travail
Nappes de table	Gants de sport
Rideaux	Drapeaux
Couvertures / oreillers	Cintres
Chaussures de football	Valises / sacs de sport
Vêtements camouflés	Vêtements protecteurs (sport de combat)
Vêtements avec emblème d'une entreprise	Doudounes
...	

3. Divers

Jeux de société	CDs et DVDs copiés / CDs et DVDs vierges
Jeux de cartes	Argent
Puzzles	Produits de tabac / briquets
Peluches	Bijoux / montres (sauf accord)
Articles électriques et piles	Articles de cuisine
Articles d'hygiène / make-up / peignes	Couverts / argenterie de table
Articles de nettoyage / lavage	Des objets bricolés
...	